

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14/062017, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Stéphanie DESPRETS, Danielle CHARTON  
Messieurs David ALRIVIE, Franck BLANCHARD Thierry BRUGGEMAN,  
Jean-Pierre GALLOIS, Guy PIQUET, Sylvain QUOIRIN, Stéphane ROLLET,  
Franck WILFART

Pouvoirs : Coralie ARNOLD donnant pouvoir à Thierry BRUGGEMAN  
Ariane VEILANDE donnant pouvoir à Stéphanie DESPRETS

Absente excusée : Véronique MOULIN

Monsieur Guy PIQUET a été nommé secrétaire de séance

---

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

## **Contrôle, rédaction et mise en place des dérogations pour le programme de l'ADAPT N° 001 – 19/06/17**

Monsieur Gallois, 2<sup>ème</sup> adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de choisir un bureau d'études pour le contrôle, la rédaction et la mise en place des dérogations dans le cadre de l'ADAPT.

Le devis proposé est celui de l'entreprise DEKRA pour un montant de 4 300.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

## **Règlement intérieur du Personnel Communal N° 002 – 19/06/17**

Le Maire explique que la commune n'est pas dotée d'un règlement intérieur encadrant le personnel communal.

Ceci afin de faciliter la gestion et se mettre en conformité avec la législation, un projet de règlement intérieur élaboré par la commune a été envoyé pour avis au Centre de Gestion.

Un avis favorable a été donné par les deux collègues, avec quelques observations.

Le règlement intérieur a été revu en tenant compte des observations de l'avis du comité technique.

Le Maire présente le règlement intérieur et propose de l'accepter.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

- **VALIDE le règlement intérieur.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer tous documents nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

**Régime indemnitaire Filière technique 2017  
N°003 - 19/06/17**

**Le Maire propose de revoir le régime indemnitaire pour l'année 2017.**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le décret 2003-1013 du 23 octobre 2003, modifiant les équivalences entre grades de la fonction d'État et de la fonction publique territoriale telles que fixées précédemment par le décret 91-875

Vu la loi 83-634

Vu la loi 84-53

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
FIXE l'enveloppe à 7 200 Euros, qui seront inscrits au chapitre 012 du budget communal, selon les conditions suivantes :**

Date d'effet : A compter de juin 2017.

Conditions générales à toutes les primes : pour les agents titulaires et contractuels, ces indemnités seront versées au prorata des heures effectuées, à l'appréciation du Maire, et seront revalorisées suivant la réglementation en vigueur.

Critères :

Les primes seront attribuées en fonction du poste de travail et pour les tâches supplémentaires ou exceptionnelles réalisées au sein de la collectivité. Elles seront également modulées en entretien individuel selon les critères suivants :

- 10% Ponctualité – Assiduité – Présentation générale,
- 15% Relation avec le public,
- 15% Polyvalence,
- 10% Esprit d'équipe,
- 10% Initiative – Autonomie,
- 20% Qualité de travail,
- 10% Gestion du temps et efficacité,
- 10% Soins des outils de travail.

(Calcul résultant du produit : Base X coefficient ci-dessous).

I.A.T. : Indemnité d'Administration et de Technicité, créée par le décret 2002-1247 du 04 octobre 2002

Périodicité : Prime annuelle versée en juin et en novembre pour tous les agents présents dès le début et pendant toute la période de 2017.

Grade	Base	Coefficient	
Adjoint technique territorial	454.70 €	3.95	1 796.06 €

I.H.T.S. : Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

*Décret n° 2002-60 du 14/01/2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires*

Bénéficiaires : Tous grades confondus, titulaires, contractuels

**Dit que les heures supplémentaires et complémentaires devront être effectuées uniquement sur la demande d'un élu, ou après autorisation écrite de celui-ci, (et non à l'initiative de l'agent), sauf en cas de fuite d'eau, de déneigement, ou autres urgences.**

**Dit qu'à titre exceptionnel le contingent mensuel de 25h pourra être dépassé.**

**VOTE une enveloppe de 5 000 €.**

**Et AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires.**

Vote : Pour 12

**Circuits de randonnée  
N° 004 – 19/06/17**

Monsieur ROLLET propose cinq circuits de randonnées sur la commune.

Ces circuits seront balisés en collaboration avec Chailley et Turny et financés par la Communauté de Communes Serein et Armance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

- **ACCEPTE ces circuits de randonnées**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer tous documents nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

**Vente d'herbes  
N° 005 – 19/06/17**

Monsieur le Maire informe de l'offre d'un administré pour l'achat d'herbes sur la parcelle communale du lieudit Saint Fiacre, référence cadastrale YA8 et YA9, d'une superficie de 3 ha 07 a.

La vente sera de 6 quintaux l'hectare au prix du quintal de blé basé sur l'indice des fermages.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE d'attribuer cette location,**
- **AUTORISE le maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

**Clé sur organigramme  
N° 006 – 19/06/17**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de faire des clés sur organigramme pour permettre aux élus et aux employés de la commune d'accéder facilement aux différentes structures de la commune en cas d'absence.

La société Lange a établi un premier devis de 1 521.60 € qui reste à finaliser.

Monsieur le Maire propose de prévoir un budget de 2 000 € pour cette opération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- DONNE son accord,**

**- AUTORISE le maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 12

**INFORMATIONS**

**Présentation de la société AX8 :**

Le camion et la Mini pelle sont déjà équipés de ces balises de géolocalisation, une proposition sera faite pour le berlingo.

Une démonstration a été faite pour visualiser toutes les fonctionnalités.

**Bois :**

Broyage prévu le 22 et 23 juin. Le coût annuel sera de 2 500 € à 3 000 €.

**Personnel :**

Départ d'un adjoint technique en disponibilité. Le recrutement se fera soit en CDD, soit en régie.

**Collectif Grande Rue :**

La société PLUKON à Chailley va doubler sa production.

Un collectif a été mis en place pour pallier le problème du trafic qui passerait de 73 camions/jour à 135 camions/jour.

**Pompiers :**

Visite du colonel très positive, le CPI de Venizy est en croissance avec de nouvelles recrues.

**Date du prochain conseil municipal :**

Lundi 10 juillet 2017 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.  
et ont signé au registre les membres présents.**

- Délibération n° 001 – 19/06/2017 : Contrôle, rédaction et mise en place des dérogations pour le programme de l'ADAPT
- Délibération n° 002 – 19/06/2017 : Règlement intérieur du Personnel Communal
- Délibération n° 003 – 19/06/2017 : Régime indemnitaire Filière technique 2017
- Délibération n° 004 – 19/06/2017 : Circuits de randonnée
- Délibération n° 005 – 19/06/2017 : Vente d'herbes
- Délibération n° 006 – 19/06/2017 : Clé sur organigramme